

Au fait : SUD Éducation syndique les personnels de la maternelle à l'université

et si tu souhaites recevoir des publications et infos régulières, envoie un mail à sudeduclo@gmail.com

REPRISE DE L'ÉPIDÉMIE, ET TOUJOURS PAS DE PLAN D'URGENCE POUR L'ÉDUCATION

La reprise de l'épidémie, aujourd'hui manifeste, n'a conduit à aucun changement de la part du ministère de l'Éducation nationale en cette rentrée de janvier. Le ministre Blanquer continue dans sa stratégie de l'autruche, en affirmant contre tout bon sens que le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles et établissements depuis le 2 novembre est suffisant pour éviter que ceux-ci ne deviennent des foyers de contamination. Pourtant, le risque est réel : l'idée que les enfants et jeunes adolescent-e-s sont moins contaminé-e-s et contaminant-e-s que les adultes est aujourd'hui battue en brèche, et les chiffres publiés par Santé publique France sur les contaminations des enfants au cours du mois de novembre sont édifiants. Différents pays européens ont d'ailleurs pris des mesures drastiques pour ce début d'année civile.

Les seules annonces nouvelles concernent le passage à 18h du couvre-feu, en Lorraine notamment. Par ailleurs, dans l'incapacité d'apporter une réponse claire et pérenne aux inquiétudes des élèves et personnels concernant les examens, le ministère a publié le 26 décembre une ordonnance permettant de modifier les modalités de passation des examens 15 jours avant les épreuves. Le remède est pire que le mal, et plongera les élèves et les personnels dans une situation de stress inacceptable.

Les difficultés éprouvées par les personnels et les élèves lors des rentrées précédentes se renouvellent, concernant l'absence de nouveaux masques par exemple.

En "télétravail" depuis fin octobre, sans aucune perspective hormis le retour très encadré, par groupes de 10 et sur rendez-vous, des étudiant-e-s "les plus fragiles", la situation des universités est un désastre. Les étudiant-e-s comme les personnels sont au bord de l'explosion, mais le gouvernement tient le cap : fin novembre il a fait adopter sa Loi de Programmation de la Recherche (LPR) malgré sa contestation massive et aujourd'hui, il contraint tout le monde à travailler uniquement derrière des écrans.

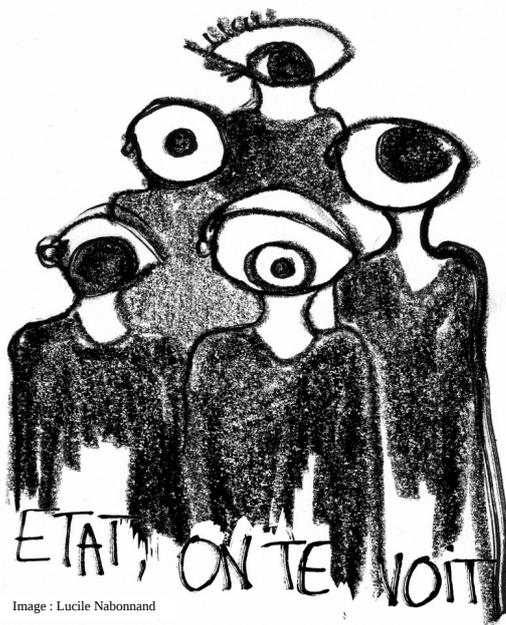


Image : Lucile Nabonnand

Pour SUD éducation, l'objectif est clair : maintenir ouverts le plus longtemps possible les écoles et établissements, tant la faillite de l'enseignement à distance a été manifeste au printemps. Mais pour cela, il faut prendre immédiatement des mesures permettant le respect des gestes barrières et la distanciation physique. Ces mesures, SUD éducation les revendique depuis le printemps. Il s'agit tout d'abord de baisser les effectifs, par la création de postes à hauteur des besoins. Celui-ci peut se faire dès à présent, par le biais du recrutement des listes complémentaires, de l'admission des admissibles aux concours internes, de la titularisation à temps plein des contractuel-le-s et de

l'ouverture de concours supplémentaires dans les départements où cela s'avérera le plus indispensable. Chacune de ces mesures a déjà été mise en œuvre par le passé, et relève donc d'un choix politique que le gouvernement se refuse aujourd'hui à faire. L'accueil de tou-te-s les élèves nécessitera également des ouvertures de locaux, par le biais de constructions ou de réquisitions.

SUD éducation dénonce l'inaction du ministère, revendique un plan d'urgence pour l'éducation (recrutements de personnels, réquisitions de lieux, salaires...), et appelle les personnels à mettre en débat les modalités d'action pour obtenir satisfaction sur les revendications, en s'appuyant sur les prochains appels à la grève, celui du 26 janvier (EN) et ceux qui suivront (4 février...).

éducation
SUD
Lorraine
Union syndicale
Solidaires

Info

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 42 – Janvier 2021

ISSN : 2104-1547 – CPPAP : 1021 S 08325

Dir. de la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Éducation Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy

Imprimé par SUD Éducation Lorraine

Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

- p.1 : Édito
- p.2 : Numérique, Classe Virtuelle et privatisation
- p.3 : Répression + Mobilisation historique des vies scolaires
- p.4 : En bref + Agenda + Bulletin d'adhésion



PERMANENCES SYNDICALES

Lundi et Vendredi de 14h à 17h
4 rue de Phalsbourg - Nancy
Téléphone : 03 83 35 01 48

NEW : Vendredi de 14h à 17h
au local de SUD rail
2 rue Chatillon - Metz

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclo@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation section Pays Haut :
sudeduclo.payshaut@gmail.com

Site académique : <http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral : www.sudeducation.org

PIX COMPETENCES NUMERIQUES, EMPLOYABILITE ET PRIVATISATION RAMPANTE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ce qui caractérise une politique libérale de gouvernement, c'est le désinvestissement de l'État et la cession aux intérêts privés des services publics. Cette tendance s'est particulièrement accélérée avec Macron (énergies, transports, ONF, Santé...). L'Éducation nationale n'en est pas exempte car dans l'esprit de nos gouvernants, sous pression patronale et répondant aux directives européennes, l'école a pour mission de former et fournir de la main d'œuvre opérationnelle et représente une aubaine pour de juteux marchés. Ainsi, une privatisation progressive et sournoise se développe sous différents aspects. De l'intérieur avec, la concurrence entre établissements et disciplines, les indicateurs de « réussite », des pratiques managériales issues du privé, le développement d'un secteur marchand de l'éducation (soutien scolaire, coaching, écoles alternatives...) et l'individualisation des parcours scolaires mise en exergue par la sélection Parcoursup. Une autre forme de privatisation consiste à laisser des entreprises privées gérer des activités du secteur public¹.

Ainsi l'informatisation du traitement des données scolaires, appuyée par des politiques injonctives au numérique pédagogique, a donné la part belle à des sociétés privées dont de grands groupes financiers.

Dernier exemple en date, la mise en place et la généralisation de la plateforme d'évaluation des compétences numériques PIX dès le collège en remplacement du B2I. Elle sera obligatoire en 2021 en sortie de lycée, dans le supérieur et ambitionne de suivre l'individu dans sa vie professionnelle (PIX Pro).

Cette logique d'évaluation par compétences est issue du monde de l'entreprise, elle vise avant tout l'adéquation des compétences des salarié-e-s aux besoins du marché du travail pour renforcer l'employabilité et la compétitivité².

Elle se déploie dans le secondaire dès la réforme du Collège de 2015. Bien que rejetée à l'époque par le CSE et une forte opposition enseignante, le gouvernement Valls passera outre. Une première version de la plateforme PIX est créée par les ministères de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur en 2017 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour une durée de 5 ans. Ce statut a permis d'introduire des sociétés privées dans un service public. On retrouve ainsi des groupes comme Vinci, AG2R la mondiale, Crédit Agricole... Comment croire à une mission d'intérêt général ? Cette version pro permet la récupération des données afin de créer des programmes de formations sur mesure. Pour être conforme au RGPD, les données doivent être traitées en France ou en UE cependant certaines demandes hors plateforme (certification, assistance, formulaires...) sont traitées et récupérées par des sociétés privées hors EU parmi lesquelles de grandes fortunes.

De plus, le GIP même dissout, permet aux membres de poursuivre ces activités lucratives hors cadre institutionnel. L'État aura déroulé le tapis rouge pour la privatisation d'une partie de ses attributions.

Au delà, c'est notre mission d'éducateur-trice qui est en jeu car ces modules d'évaluation auxquels les enseignant-es ne contribuent pas, altèrent encore davantage notre liberté pédagogique et nous relèguent à des rôles d'exécutant-e-s, maillon du formatage des élèves à leur futur poste de travail. L'école que nous défendons doit être celle de l'émancipation, des choix et du rêve et non celle de l'adaptabilité digitale.

UNE ECOLE NUMERIQUE : EGALITE ET LIBERTE ? ATTENTION DANGER !

L'école 2.0 est en marche, et le tout numérique semble parfois s'imposer comme une évidence, gage d'égalité, de progrès... Pourquoi pas ? Nous sommes en 2021, il faut évoluer... Peut-être, mais la liberté pédagogique, une certaine indépendance de l'école face aux entreprises privées, ça existe aussi, on est d'accord...

Ici et là, des exemples qui amènent à réfléchir... Des IEN qui amènent des écoles à s'abonner à One... « Allez-y, de toute façon c'est gratuit la première année ! »... Et après ? Après, on verra... Et même si One amène de belles possibilités, on ne le nie pas, tout n'est pas non plus sans danger... One n'est ni un organisme public ni une asso... Derrière se cache "Open Digital Education", une start up créé en 2011 par deux jeunes français... Et la start up grandit... En 2018, le fond d'investissement Educapital y investit 2 000 000€... Bien vu... L'entreprise est rentable... Son chiffre d'affaire en 2019 : 3 382 500 € ! Et Il grandira encore... Et la concurrence, dans tout ça ? Pas grand-chose,

puisqu'One semble avoir été adoubé par les hautes instances de l'Éducation Nationale... C'est forcément un risque, lorsqu'on place une partie de l'école dans les mains du secteur privé, qui plus est en monopole... Quid du coût, dans deux ans, dans trois ans ? De la liberté de chaque enseignant-e de choisir ses outils ? Quid du parent qui n'a pas un smartphone bien perfectionné, ou qui ne va pas se connecter sur One ? Cela suscite bien des interrogations, qu'on doit garder en tête... Ne soyons pas contre le progrès, mais ne soyons pas non plus des moutons mal informés ! Chacun-e est libre de ses outils... Manuel papier ou numérique, One ou cahier de texte, un E.N.T. concurrent, chaque enseignant-e doit rester libre de ses choix...

Et le plaisir d'une affiche que l'on touche, du manuel que l'on feuillette, du livre que l'on peut ramener à la maison, du cahier de textes où l'on colle un mot, et le plaisir d'avoir le choix, tout simplement... Ça ça n'a pas de prix... Et ça, dans cette époque où tout en a un, même les parts de marché que revend l'Éducation Nationale à notre chère start up, c'est peut-être un luxe que l'on ferait bien de préserver... Sans refuser le numérique pour autant, mais avec liberté de choix et de pensées ! Et si on choisit des outils numériques, privilégions les logiciels libres ou open source, plus sécurisés, respectueux de la vie privée et non liés à des grands groupes capitalistes.

CLASSES VIRTUELLES, LA PANACEE !

Depuis le confinement, la part belle a été faite au numérique. C'était la technologie qui allait sauver l'Éducation nationale et permettre la « continuité pédagogique » si chère au cœur de notre ministre. Avec le second confinement, la classe virtuelle a été présentée comme une évidence dans certains établissements, l'outil incontournable sans lequel tout-e prof serait un dinosaure, une vieille croûte.

La classe virtuelle n'est qu'un maigre palliatif qui ne remplacera jamais le contact direct du professeur-e avec sa classe. D'un point de vue technique, c'est un outil dont la pratique reste aléatoire : les problèmes de connexion sont une réalité, les plateformes sont parfois saturées, et il faut gérer, lorsque les classes sont en demi-groupe, les élèves dans la classe et celles et ceux en « distanciel ». Mais le plus important, c'est qu'il s'agit d'une technologie qui creuse l'inégalité entre nos élèves ; nous savons bien que toutes et tous n'étudient pas dans les mêmes conditions chez eux. Et ce n'est pas le fait de voir son professeur-e à l'écran qui permet un meilleur apprentissage.

Liberté pédagogique ! Voilà le maître-mot ! Entre injonction hiérarchique, regard des collègues, attente des parents, parfois des élèves, les enseignant-es sont sous pression. Mais ils et elles sont les mieux placé-e-s pour savoir comment faire travailler et progresser leurs élèves. Laissons-leur le choix de leurs méthodes de travail et faisons leur confiance !

Menteur, manipulateur, autoritaire :

Blanquer démission !



1 <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/02/06022020Article637165711505818185.aspx>

2 <http://www.cnefop.gouv.fr/qualite/cadre-europeen-de-la-qualite-259/la-nouvelle-strategie-en-matiere-de-competences-pour-l-europe-juin-2016.html>

LA REPRESSION GLOBALE : UNIQUE VALEUR DE LA REPUBLIQUE ?

Ces deux dernières années, nos dirigeant-e-s ont montrés à de nombreuses reprises qu'ils n'avaient qu'une réponse pour celles et ceux qui osent les défier et réclamer plus d'égalité : l'arsenal répressif. Qu'il soit législatif ou policier, il n'a pour but que de faire rentrer dans le rang les indiscipliné-e-s qui oseraient contester l'ordre capitaliste établi. Et tant pis si certain-e-s y perdent leurs droits, leurs libertés, une main, un œil ou la vie...

L'ÉTAT POLICIER DE LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ



Depuis la rentrée de septembre, les exemples de répression et de violences policières dans l'Éducation nationale et ailleurs ne manquent pas.

- Du 12 au 16 octobre, quatre camarades militant-e-s du lycée de Melle (79) comparaissent devant un conseil de discipline en raison de leur participation à la grève contre les épreuves du bac en février et mars 2020. Les sanctions reçues (un déplacement d'office suspendu ensuite par le TA, une exclusion temporaire, une rétrogradation et un blâme) sont inacceptables et constituent une attaque au droit de grève. Depuis l'hiver dernier, ces cas de répression syndicales se multiplient.

- Début novembre, plusieurs dizaines d'élèves (mineur-e-s) ne respectent pas la minute de silence en mémoire de Samuel Paty et/ou tiennent des propos inadmissibles, stigmatisants ou haineux. Plutôt que de donner des moyens aux équipes pour gérer pédagogiquement ces incidents (en temps de formation, en personnels médico-sociaux...) le

gouvernement préfère livrer ces élèves à la vindicte islamophobe et alimenter les JT d'images d'enfants d'à peine plus de 10 ans interpellé-e-s à leur domicile et convoqué-e-s devant un-e procureur-e, des policier-e-s ou des gendarmes.

- Début novembre toujours, face à des mesures sanitaires impossibles à mettre en place dans des classes et des établissements surchargés, les lycéennes et les lycéens se mobilisent par des blocages, des occupations et des manifestations. Face à des jeunes de 15 à 18 ans ne faisant qu'exercer leur liberté d'expression et leur droit à manifester, le gouvernement répond par les gaz lacrymogènes, le matraquage et le placement en garde à vue.

- Fin novembre, l'évacuation des 3 500 personnes installées place de la République à Paris a été fortement médiatisée : des policier-e-s qui secouent des tentes à la verticale pour en expulser les occupant-e-s, des migrant-e-s, des demandeur/euses d'asile et des réfugié-e-s pourchassé-e-s sans relâche dans les rues de Paris... Ces images ont mis en lumière les violences physiques et psychologiques subies par les exilé-e-s au quotidien.

En parallèle, l'arsenal répressif continue de se renforcer.

- Fin octobre, un amendement visant à criminaliser encore davantage les mobilisations étudiantes est ajouté à la loi de programmation de la recherche (LPPR). Il menace de lourdes peines de prison toute occupation dont le but serait de « troubler la tranquillité ou le bon ordre d'un établissement d'enseignement supérieur ».

- Fin novembre, l'Assemblée nationale vote la proposition de loi dite de « sécurité globale ». Les objectifs y sont clairement énoncés : donner plus de pouvoir à la police municipale (articles 1 à 6), augmenter la surveillance de masse par l'utilisation de drones, de caméras-piéton et la vidéo-surveillance (articles 20 à 22), condamner plus lourdement les auteurs/trices de violences contre la police, les militaires, les pompier-e-s ou les élu-e-s (article 23), empêcher la diffusion des vidéos de la police et donc de ses violences (article 24), autoriser les agent-e-s de police à se rendre armé-e-s dans des établissements recevant du public (article 25). Il s'agit d'un danger pour la liberté d'information, le droit à la vie privée et le droit de manifester.

- Début décembre, le ministère de l'intérieur a étendu par décret les possibilités de fichage des personnes selon leur santé, opinions politiques supposées, convictions philosophiques ou religieuses et appartenance syndicale.

- Pendant ce temps, Blanquer incite les personnels de l'Éducation nationale à la délation auprès des cellules « Valeurs de la République » des rectorats. Une bonne façon de développer un climat anxigène et méfiant plutôt que de favoriser la solidarité...

Cette répression globale est l'arme d'un système ébranlé, qui se sent contesté et veut étouffer dans le sang et dans la haine toute velléité de contestation.

Nous continuerons à dénoncer la violence substantielle du capitalisme, qui s'appuie sur la domination et l'exploitation des peuples pour construire et asseoir la puissance de ses dirigeant-e-s. Nous continuerons de lutter pour une transformation sociale et écologique radicale, pour un monde meilleur, juste et apaisé.

UNE MOBILISATION HISTORIQUE DES VIES SCOLAIRES A LAQUELLE LE MINISTRE ET LE RECTORAT DOIVENT REPONDRE !

DES TAUX DE GRÉVISTES JAMAIS VUS DANS L'ACADEMIE

Mardi 1^{er} décembre, environ 70% des AED ont fait grève en Lorraine !

Qu'il s'agisse des lycées ou des collèges, le constat est partout le même puisque la mobilisation des assistant-e-s d'éducation a dépassé tout ce qu'on pouvait imaginer, laissant des vies scolaires fermées dans de très nombreux établissements de l'académie. Elle est le signe d'une véritable exaspération des employé-es de Vie Scolaire. Méprisé-e-s, en CDD d'un an renouvelable cinq fois, souvent à temps partiel contraint, sans aucune perspective ni évolution de carrière, c'est pourtant grâce à ces personnels payés entre 15 et 30 euros par jour que le système scolaire tient dans ce contexte de pandémie ! Entre les grilles des établissements, les cours de récréation, les permanences et la cantine scolaire, ils et elles passent leurs journées à veiller au respect par les élèves de règles sanitaires souvent inapplicables, en plus de toutes leurs missions habituelles. Pour autant, alors que le manque d'effectif était déjà criant avant la crise, le ministère de l'éducation nationale n'a pas jugé opportun de revaloriser ce métier ni d'embaucher massivement de nouveaux et nouvelles AED. Pire, il propose à ces personnels épuisés de faire des heures supplémentaires pour compenser les absences de leurs collègues positifs au COVID ou cas contacts. L'indécence n'a plus de limite !

DES DÉLÉGATION REÇUES A NANCY ET A METZ

Dans le cadre de cette mobilisation initiée par SUD Éducation Lorraine et les collectifs d'AED, rejointe ensuite par l'intersyndicale CGT – CNT – SNES, une délégation syndicale a été reçue au rectorat de Nancy par la directrice de cabinet adjointe et le secrétaire adjoint d'académie, tandis qu'une délégation du collectif AED 57 était reçue par l'IA DASEN à Metz. Au cours de ces audiences, les représentant-e-s du recteur ont reconnu l'importance de ce mouvement et la nécessité de trouver des solutions. Ces audiences ont notamment permis de faire un état des lieux des situations et des conditions de travail des assistant-es d'éducation dans l'académie. Et comme l'ont rappelé les délégué-e-s syndicaux, nous sommes aujourd'hui plus que jamais face à un impératif de recrutement et de revalorisation des AED. En tout état de cause, il est urgent que le ministre et le recteur entendent ces revendications s'ils ne veulent pas voir une nouvelle mobilisation des vies scolaires. Car il est certain que s'ils ne les entendent pas dès aujourd'hui, les AED n'hésiteront pas malgré leur faible salaire à reconduire un mouvement de grève dans les semaines à venir. SUD Éducation revendique des recrutements à la hauteur des besoins réels, une hausse des salaires, un véritable statut d'assistant-e d'éducation, et des mesures de protection sanitaire spécifiques aux AED.

EN BREF

• Le 6/12/20, le petit plaisantin manager de la CFDT a déclaré « Il y a de plus en plus de gens qui n'ont rien à voir avec les causes défendues dans les manifestations qui sont là pour semer le chaos. Ils doivent être recherchés, poursuivis et il faut une condamnation sans ambiguïté ». On est en droit de se demander si ce guignol va se réincarner en ministre de l'intérieur ou en secrétaire du RN.

Pourtant, ailleurs, on est bien meilleur :

<https://taranis.news/2017/10/black-bloc-le-cote-obscur-de-la-force/>

À moins que le plaisantin manager ait voulu parler des uniformes bleus ? Le collectif de flics Hors Service déclarait en effet, début décembre, « La peur changera de camp et l'ordre et la discipline reviendront dès lors que les sauvages entendront raisonner la détonation létale de la 9mm d'un sig sauer. L'état de légitime défense, ça fait bien longtemps que nous y sommes ! Cessons d'épargner ces miliciens d'extrême gauche. (...) Ouvrons le feu ! »

• Pendant ce temps, le CAC 40 pète les scores et réalise en novembre 2020 son meilleur mois depuis des lustres, à savoir depuis plus de 30 ans.

• Décembre encore. Après le recul, sous la pression, du rectorat de Bordeaux qui a renoncé à convoquer des conseils de discipline contre des camarades en lutte, celui de Poitiers s'est vu infliger une première défaite en justice ! La sanction arbitraire et disproportionnée concernant le déplacement d'office de Sylvie, a été suspendue par le tribunal administratif de Poitiers. En outre, « il est enjoint à la rectrice de l'Académie de Poitiers de procéder à la réintégration » de Sylvie au lycée Desfontaines de Melle. Revers cuisant pour le rectorat, et la bataille ne s'arrêtera pas là, puisque les 4 de Melle, dont Sylvie, ont aussi déposé un recours sur le fond.

• Au fait : la police et la gendarmerie vont ficher les opinions politiques, appartenances syndicales et données de santé au nom de la sûreté de l'état, a confirmé lundi 4 janvier le Conseil d'état³.

• Vidéo instructive ici : Comment les forces de l'ordre ont saboté la manifestation du 12 décembre

2020, par Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/france/030121/comment-les-forces-de-l-ordre-ont-sabote-la-manifestation-du-12-decembre-2020>

• Lundi 21 décembre, le Conseil Constitutionnel a validé la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), tant contestée et décriée par l'ensemble de la communauté universitaire, mais a retoqué le délit d'entrave⁴.

COVID ET RSST

Rappel : SUD Éducation encourage fortement, en cas de contamination sur le lieu de travail, à remplir le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST, principal document légal rappelons-le).

De l'aide pour remplir le RSST ?

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1962>

AGENDA

✓ **Les Assemblées Générales et le Congrès de SUD Éducation Lorraine sont les instances décisionnaires du syndicat. Chaque militant·e y a sa place. Les dates 2020/2021 :**

Assemblées Générales : Mercredi 20/01 – Vendredi 19/02 – Lundi 15/03 – Mercredi 14/04 – Vendredi 21/05 – Lundi 7/06 : de 9h à 17h, sur temps de travail avec ASA et convocation.

Congrès annuel : en mai, date à venir.

✓ **Des Formations syndicales sont proposées régulièrement par SUD Éducation Lorraine et Solidaires. T'as droit à 12 jours par an sur temps de travail, camarade ! En 2020/2021 :**

- **9 & 10 mars** : argumenter, contre argumenter face à l'employeur, à Metz.
- **11 & 12 mars** : *contrer le discours managérial*, à Metz
- **1er & 2 avril** : *pratiques d'enquêtes*, à Nancy
- **12 & 13 avril** : *pratiques d'enquêtes*, à Metz
- **18 & 19 mai** : *agir pour l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des femmes*, à Metz
- **20 & 21 mai** : *prendre la parole*, à Metz

Modalités pratiques pour faire sa demande, sur notre site :

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?rubrique77>

3 https://www.francetvinfo.fr/monde/terrorisme-djihadistes/le-conseil-d-etat-valide-l-elargissement-des-fichiers-de-renseignement_4244907.html

4 <https://www.sudeducation.org/communiqués/le-conseil-constitutionnel-valide-la-lpr-mais-retoque-le-delit-dentrave/>

éducation SUD Lorraine

J'ADHÈRE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe Normale

Hors Classe

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacun·e, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	17,30 % du salaire mensuel avant impôt	

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

Je souhaite régler par prélèvement automatique :

juste pour cette année en une fois

juste pour cette année en fois

avec reconduction automatique annuelle

Date :

Signature :